

Hérisson au jardin

Le protéger et favoriser sa présence !

Bien qu'intégralement protégés, les hérissons se font de plus en plus rares. En octobre 2024, leur statut sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature passe de « préoccupation mineure » à « quasi menacé ».

Suivez ces conseils faciles à mettre en oeuvre pour les aider.

- **Laissez une libre circulation entre différents terrains :** clôtures et murs sont des obstacles infranchissables pour les hérissons. Laissez des espaces de 15 x 15 cm tous les 20 mètres en sectionnant un morceau de clôture à ras du sol.
- **Placez des coupelles/soucoupes d'eau (pas de lait !)**
- **Maintenez des zones sauvages et pratiquez la tonte différenciée** pour attirer plus d'invertébrés et donc de ressources alimentaires.



Les conseils d'adalia:

- **Délaissez les cheminements en béton/tarmac** au profit de zones végétalisées, d'empierrement, de pas japonais, de dalles engazonnées, ou encore de simples chemins enherbés tondu régulièrement
- **Optez pour des plantes indigènes** qui attireront de nombreux insectes, principales sources de nourriture du hérisson.
- **Multipliez les zones refuges** : arbustes et haies, amoncellement des déchets de taille (en maintenant une cavité au centre du tas) ou encore abris en bois spécialement conçus pour eux.
- **Proscrivez les pesticides et laissez votre espace vert s'équilibrer naturellement**
- ...

Législation en vigueur depuis le 4 mai 2026 :

Pour protéger les hérissons, l'utilisation des robots-tondeuses est désormais **interdite entre 18h et 9h** sur tout le territoire wallon, offrant ainsi une période de quiétude pour nos hérissons et autres animaux terrestres nocturnes.

Plus de conseils dans l'article complet sur

www.adalia.be/herisson-au-jardin-comment-le-protéger-et-favoriser-sa-présence

ou **scannez ici**

